

Monsieur le Président Fabrice LEMAZURIER
PLUi Saint-Lô Agglo
Saint-Lô Agglo
70 RUE DU NEUFBOURG
50 000 SAINT-LO AGGLO

Les Monts d'Aunay, lundi 29 septembre 2025

Affaire suivie par : Malvina MATHIEU

Objet : Avis PPA PLUi Saint-Lô Agglo

Monsieur le Président,

Par courrier du 19 septembre 2025, la Communauté d'agglomération de Saint-Lô a fait parvenir, conformément aux dispositions de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, une demande d'avis pour la modification simplifiée du PLUi.

La communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom dispose d'un délai de quinze jours à partir de la transmission du projet de modification pour donner son avis. Passé ce délai, cet avis sera considéré comme favorable.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous informer que Pré-Bocage Intercom a bien pris acte de l'évolution du document.

Cet avis sera transmis pour information à la prochaine commission urbanisme de Pré-Bocage Intercom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président
Commission Urbanisme
Christian HAURET,


